SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

DURÉE

2 jours (14h) en présentiel

Pour connaître les dates et lieux des prochaines sessions, cliquez ici

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis n'est exigé pour suivre la formation de sauveteur secouriste du travail.

NATURE DE LA FORMATION

Acquisition et développement des compétences.

TARIF

300 € en présentiel

TVA non applicable, Art. 261-4-4 du CGI
Réduction de tarif dans le cadre d'un financement personnel.



PRÉAMBULE

La formation Sauveteur Secouriste du Travail (SST) permet d'acquérir les compétences nécessaires pour intervenir face à une situation d'accident du travail et contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

Cette formation s'inscrit dans le dispositif national défini par l'INRS. D'une durée de 14 heures en présentiel, elle permet, après validation des compétences, l'obtention du certificat SST, valable 24 mois.



PUBLIC CIBLE

Tous salariés ou dirigeants d'entreprises relevant du régime général de la Sécurité sociale.
Tous salariés ou dirigeants des entreprises, organismes ou de tout autre institution hors champ d'application du régime général de la Sécurité sociale souhaitant devenir sauveteur secouriste du travail.

SANCTION DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, l'Assurance maladie – Risques professionnels et l'INRS délivrent un certificat de « Sauveteur Secouriste du Travail » valable 24 mois aux participants ayant suivi la totalité de la formation et ayant satisfait à toutes les évaluations certificatives des compétences.

Pour prolonger la validité de ce certificat, il est exigé de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences » (MAC) d'une Durée de 7 heures en présentiel et de satisfaire aux évaluations certificatives des compétences.

OBJECTIFS ET CONTENU

A l'issue de la formation vous serez capable de :

I) <u>Intervenir face à une situation d'accident du travail</u> [JOUR 1 et 2]

1. Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
- Identifier le cadre juridique du rôle du SST
- Délimiter son champ d'intervention en matière de secours

2. Protéger de façon adaptée
- Mettre en oeuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
- Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées
- Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même

3. Examiner la victime
- Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée
- Reconnaître les autres signes affectant la victime
- Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre

4. Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
- Définir les différents éléments du message d'alerte
- Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même

5. Secourir la victime de manière appropriée
- Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer
- Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques
- Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin

II) <u>Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise</u> [JOUR 1]

6. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise
- Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise

7. Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
- Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées
- Déterminer des risques et leurs dommages potentiels

8. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention
- Supprimer ou réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement
- Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée
- Proposer, si possible, des pistes d'amélioration

PRINCIPES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Un questionnaire préformation est envoyé aux participants en amont de l'action : il permet d'identifier leurs attentes et de réaliser un positionnement pédagogique grâce à une auto-évaluation initiale des acquis.
Au cours de la formation, le formateur utilisera :
- Du matériel pédagogique : plan d'intervention SST, mannequins (adulte, enfant, nourrisson), défibrillateur de formation, objet divers pédagogiques factices, mallette de maquillage...
- Diverses méthodes de pédagogie active : exposés interactifs, démonstrations , études de cas et mises en situations ;
- Remise d'un livret pédagogique à chaque participant.

SUIVI ET ÉVALUATION DE LA FORMATION

- Une feuille d'émargement pour chaque ½ journée de formation suivie ou un relevé de connexion pour les formations réalisée à distance ;
- Une évaluation des acquis sous forme de questionnaire et de mise en situation ;
- Un questionnaire post-formation pour mesurer la montée en compétences et évaluer la satisfaction à chaud ;
- Remise d'une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature, la durée de la formation et les résultats de l'évaluation des acquis ;
- Une évaluation « à froid » 6 mois après la formation, pour en mesurer l'efficacité opérationnelle.



FORMATEUR

Anthony PALLIER

Formateur SST et MAC SST certifié
Formateur Gestes et Postures

06 46 79 13 85
polefc@capformationssport.fr
www.capformationssport.com

Organisme de formation certifié Qualiopi, déclaré sous le n°76320069032 auprés du Préfet de Région Occitanie. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.